

## Guide et formulaire de demande de bourse Bourses de mobilité en formation professionnelle 2021-2022

Le Centre de services scolaire De La Jonquière, avec le support financier du ministère de l'Éducation du Québec, offre 20 bourses d'attraction de 1 000 \$ chacune. Ces bourses sont octroyées dans le cadre d'un programme visant à favoriser la mobilité des élèves en formation professionnelle. **Seuls les élèves ayant débuté le 4 août 2021 dans l'un des 16 programmes d'études ciblés par le ministère de l'Éducation du Québec peuvent présenter une demande de bourses.**

Programmes admissibles	Nombre d'heures
<i>Arpentage et topographie (DEP 5238)</i>	1800
<i>Boucherie de détail (DEP 5268)</i>	900
<i>Briquetage-maçonnerie (DEP 5303)</i>	900
<i>Charpenterie-menuiserie (DEP 5319)</i>	1350
<i>Cuisine (DEP 5311)</i>	1470
<i>Dessin industriel (DEP 5225)</i>	1800
<i>Décoration intérieure et présentation visuelle (DEP 5327)</i>	1800
<i>Électricité (DEP 5295)</i>	1800
<i>Électromécanique de systèmes automatisés (DEP 5281)</i>	1800
<i>Entretien général d'immeubles (DEP 5211)</i>	900
<i>Mécanique industrielle de construction et d'entretien (DEP 5260)</i>	1800
<i>Opération d'équipements de production (DEP 5362)</i>	870
<i>Peinture en bâtiment (DEP 5336)</i>	900
<i>Plâtrage (DEP 5286)</i>	810
<i>Plomberie-chauffage (DEP 5333)</i>	1680
<i>Réfrigération (DEP 5315)</i>	1800

### Critère d'admissibilité aux bourses de mobilité

L'utilisation du formulaire en ligne suivant est obligatoire : [Cliquer ici pour remplir le formulaire obligatoire.](#)

Pour être admissible à une bourse, l'adresse permanente de l'élève, au moment de son inscription, doit être située soit à l'extérieur de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean ou soit à une distance de plus de 65 km du CFP (distance calculée pour aller seulement de la résidence au CFP). Les élèves en formation à distance ainsi que les élèves provenant directement de l'étranger ne sont pas admissibles. Au moment de recevoir votre bourse, une preuve de résidence permanente vous sera demandée. **Les participants(tes) peuvent déposer une demande à compter d'août 2021, et ce, jusqu'à l'épuisement des bourses 2021-2022.**

Le montant de la bourse d'études sera remis en 3 versements égaux; un premier versement à la première sanction, le second à 33 % de la formation et le dernier versement à environ 66 % de la formation. Si l'élève abandonne avant la fin de la formation, il perdra le droit de recevoir les versements à venir de sa bourse. Un relevé d'impôt au montant de la bourse reçue sera émis au nom des boursiers(ères). Un comité impartial composé de personnel de l'établissement évaluera objectivement chacune des candidatures. Le résultat de l'attribution des bourses par le comité d'analyse sera final, sans appel ni demande de révision possible.

### Critères de sélection

Les demandes de bourses seront analysées et celles-ci seront attribuées en fonction des critères suivants :

- Qualité de la présentation des réponses (clarté et authenticité, usage requis de la bourse, intérêt envers la formation professionnelle et le programme d'études).
- En cas de candidatures ex æquo (de qualité égale), un tirage au sort permettra de déterminer le gagnant ou la gagnante de la bourse.

N.B. Le CFP Jonquière se réserve le droit de modifier en tout temps, sans préavis, les conditions d'attribution ou les diverses modalités du présent programme de bourses de mobilité FP.